

Les portes de la ville, depuis l'année 1670, étaient gardées par une compagnie franche détachée du régiment lyonnais. Cette dérogation aux privilèges de la commune provenait de la demande des bourgeois qui, trouvant onéreux l'exercice de leur droit, avaient prié le roi de s'en charger à leur place.

On en peut dire autant du guet que les bourgeois devaient faire eux-mêmes, mais dont ils avaient volontiers abandonné, moyennant finance, la peine et l'ennui. Le guet de Lyon se composait d'une compagnie de cinquante hommes établis pour veiller au bon ordre et à la sûreté des citoyens, pour faire des rondes de nuit et pour prêter main-forte à la justice.

En résumé, les habitants de Lyon avaient tous le droit de porter les armes ; mais la ville ne renfermait pas plus de trois cents hommes de troupes permanentes, deux cents arquebussiers, cinquante chevaliers du guet, et la compagnie franche du régiment lyonnais.

Les principaux établissements de bienfaisance soumis à la surveillance du consulat étaient les deux grands hospices de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, fondés, l'un par les premiers Mérovingiens, l'autre par la bienfaisance des Lyonnais, dans une circonstance qui mérite d'être rapportée. En 1531, pendant une de ces affreuses famines qui trop souvent désolaient la France, les habitants de Lyon virent arriver par le Rhône et la Saône un grand nombre de barques remplies de malheureux exténués et mourant de faim. C'étaient de pauvres laboureurs, des vilains de la Bourgogne et du Haut-Dauphiné qui, ne pouvant plus vivre chez eux, venaient à Lyon demander du pain. Ils étaient huit mille, disent les uns, douze mille, assurent les autres. La ville s'émut; les bourgeois apportèrent l'aumône de l'argent, leurs femmes l'aumône plus

Seize, et cela pour deux raisons : Pierre-Seize était château royal ; en outre il servait de prison et la justice appartenait au roi.